

#### PREFET DU VAL DE MARNE

ISSN 0980-7683

# **RECUEIL**

## **DES**

# **ACTES ADMINISTRATIFS**

# RECUEIL SPECIAL

DU 4 décembre 2015

#### PREFET DU VAL-DE-MARNE

#### RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

## **RECUEIL SPECIAL du 4 décembre 2015**

## **SOMMAIRE**

## SERVICES DE LA PREFECTURE

#### SERVICE DE LA COORDINATION INTERMINISTERIELLE ET DE L'ACTION DEPARTEMENTALE

Arrêté	Date	<u>INTITULÉ</u>	
2015/4034	04/12/2015	Modifiant l'arrêté n° 2015/3421 portant délégation de signature à M. Pierre MARCHAND-LACOUR Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet du Val-de-Marne	4



#### PREFET DU VAL DE MARNE

SERVICE DE LA COORDINATION INTERMINISTERIELLE ET DE L'ACTION DEPARTEMENTALE

MISSION COORDINATION INTERMINISTERIELLE

#### A R R E T E N° 2015/4034 modifiant l'arrêté n° 2015/3421 portant délégation de signature à M.Pierre MARCHAND-LACOUR Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet du Val-de-Marne

Le Préfet du Val-de-Marne, Chevalier de la Légion d'Honneur, Chevalier de l'Ordre National du Mérite.

Vu le code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L 613-1 et L 613-3;

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile ;

Vu le code de la route ;

Vu le code de procédure civile ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n°91-650 du 9 juillet 1991 portant réforme des procédures civiles d'exécution ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, et notamment son article 43 ;

Vu le décret n° 2010-639 du 10 juin 2010 relatif à la police d'agglomération dans l'agglomération parisienne ;

Vu le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans les départements et la région Ile-de-France ;

Vu le décret du 17 janvier 2013 nommant M. Thierry LELEU, Préfet du Val-de-Marne;

Vu le décret du 25 septembre 2015 nommant M. Pierre MARCHAND - LACOUR, Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet du Val-de-Marne ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2005/4903 du 19 décembre 2005 portant modification du Pôle de compétence Sécurité Routière de l'Etat dans le département du Val-de-Marne ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2005/4905 du 19 décembre 2005 portant création d'un Pôle de compétence « Eloignement des Etrangers » ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2010/5583 bis du 22 juin 2010 modifié portant organisation de la préfecture du Val-de-Marne ;

Vu la décision d'affectation du 2 septembre 2015 de M. Guillaume LANCINO, attaché principal d'administration de l'Etat, en qualité de chef des services du Cabinet à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2015 ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture,

#### ARRETE:

<u>Article 1</u>: L'article 7 de l'arrêté préfectoral n°2015/3421 portant délégation de signature à M.Pierre MARCHAND-LACOUR, Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet du Val-de-Marne est modifié comme suit :

- « Délégation est également donnée, à l'effet de signer toute pièce et document se rapportant aux missions exercées par le Cabinet du Préfet, à l'exclusion des actes relevant des articles 2, 3, 4 et 5 du présent arrêté, à :
- M. Guillaume LANCINO, Attaché principal, Chef des services du Cabinet, et, en son absence ou en cas d'empêchement, à M. Edouard PIERRET, Attaché, son adjoint. ».

<u>Article 2</u>: Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral susvisé demeurent inchangées.

<u>Article 3</u>: Le Secrétaire Général de la Préfecture et le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Créteil, le 4 décembre 2015

Le Préfet

Thierry LELEU

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE

\*\*\*\*\*

## POUR TOUTE CORRESPONDANCE, S'ADRESSER A:

Monsieur le Préfet du Val-de-Marne
Direction des Ressources Humaines et des Affaires Financières
5ème Bureau
21-29 avenue du général de Gaulle
94038 CRETEIL Cedex

Les actes originaux sont consultables en préfecture

Le Directeur de la Publication

Monsieur Christian ROCK Secrétaire Général de la Préfecture du Val-de-Marne

Impression : service reprographie de la Préfecture Publication Bi-Mensuelle

Numéro commission paritaire 1192 AD